

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Treizième session
Genève, 10 – 14 novembre 2025

RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGEÉE DE LA STRATEGIE EN MATIERE DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION SUR LA TACHE N° 58

Document établi par les coresponsables de l'Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication

RESUME

1. L'Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication est chargée de faciliter la mise en œuvre des 10 recommandations sur les technologies de l'information et de la communication relatives à l'administration de la propriété intellectuelle, et d'évaluer et de mettre à jour ces recommandations, le cas échéant, afin de maintenir leur pertinence. L'équipe d'experts rend compte de l'état d'avancement de ses activités, y compris de son programme de travail.

RAPPEL

2. À sa sixième session tenue en 2018, le CWS a créé la tâche n° 58 dont la description est ainsi libellée :

“Élaborer, en accomplissant les tâches ci-après, une proposition de feuille de route pour l'élaboration et l'amélioration futures des normes de l'OMPI, y compris des recommandations de politique générale, afin de permettre aux offices de propriété industrielle et aux autres parties intéressées de produire, de partager et d'utiliser les données :

- *examiner les recommandations du groupe 1 figurant à l'annexe du document CWS/6/3, en collaboration avec les autres équipes concernées du CWS;*
- *examiner les recommandations du groupe 2 et du groupe 3 figurant à l'annexe du document CWS/6/3;*

- établir un ordre de priorité dans les recommandations et suggérer un calendrier; et
- étudier les conséquences des technologies de rupture sur l'administration de la propriété intellectuelle et les données de propriété intellectuelle au vu de l'harmonisation et de la collaboration.”

3. Le CWS a également créé l'Équipe d'experts chargée des normes relatives aux technologies de l'information et de la communication pour mener à bien les travaux relatifs à la tâche n° 58 et a désigné le Bureau international en tant que responsable de l'équipe d'experts (voir les paragraphes 17 à 24 du document CWS/6/34).

4. À sa septième session tenue en 2019, le CWS a noté que l'équipe d'experts avait commencé à classer par ordre de priorité les 40 recommandations pour lesquelles des observations avaient été sollicitées, y compris l'élaboration d'un outil de conversion DOCX commun. Le CWS a indiqué que l'équipe d'experts établirait une feuille de route stratégique concernant les travaux futurs du CWS et la collaboration entre les offices de propriété intellectuelle et la soumettrait au CWS pour examen à une prochaine session (voir les paragraphes 19 à 21 du document CWS/7/29).

5. À sa huitième session, tenue en 2020, le CWS a pris note du résultat de l'enquête sur le degré de priorité des 40 recommandations menée auprès des membres de l'équipe d'experts. Afin de tenir compte des opinions d'un groupe plus large, le CWS a demandé au Bureau international d'inviter tous les offices de propriété intellectuelle à répondre à l'enquête sur l'ordre de priorité des 40 recommandations et de rendre compte des résultats de cette enquête à sa neuvième session (voir les paragraphes 80 à 84 du document CWS/8/24).

6. À sa neuvième session tenue en 2021, le CWS a pris note des résultats de l'enquête sur l'ordre de priorité des 40 recommandations à laquelle tous les offices de propriété intellectuelle avaient été invités à répondre. Les offices participants ont eu des interprétations différentes du questionnaire et ont noté les recommandations en appliquant des critères différents. Les résultats de cette enquête ont été relativement différents des résultats de l'enquête menée auprès de l'équipe d'experts, dont il avait été rendu compte à la huitième session du CWS. Le CWS a prié l'équipe d'experts de tenir compte des résultats de l'enquête lors de l'établissement de la feuille de route stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication et de son programme de travail pour 2022 (voir les paragraphes 15 à 18 du document CWS/9/25).

7. À sa dixième session tenue en 2022, le CWS a adopté ses Questions d'organisation et règlement intérieur particulier décrivant le mandat du CWS :

“Le CWS aura pour mandat de constituer un cadre pour l'adoption de normes, lignes directrices, recommandations et déclarations de principe nouvelles ou révisées de l'OMPI relatives aux données de propriété intellectuelle, aux questions en rapport avec le système mondial d'information, à la prestation de services d'information sur le système mondial, à la diffusion des données et à la documentation, qui pourront être promulguées ou transmises à l'Assemblée générale de l'OMPI pour examen ou approbation”.

Compte tenu du mandat ci-dessus, l'équipe d'experts a examiné les 40 recommandations et est convenue de les reclasser, car elles semblaient toutes pertinentes pour les activités du CWS, à la lumière du mandat de ce dernier.

8. À sa dixième session également, le CWS a pris note que les travaux concernant l'élaboration d'un convertisseur DOCX commun pour les offices de propriété intellectuelle seraient confiés à l'Équipe d'experts chargée de la transformation numérique, notamment l'élaboration d'une spécification technique répondant aux objectifs des offices de propriété

intellectuelle et des déposants (voir les paragraphes 117 à 120 du document CWS/10/22). En outre, le CWS a révisé la description de la tâche n° 58 comme suit :

“Établir une proposition de révision des recommandations tenant compte du mandat du CWS et des activités pertinentes en matière de TIC menées au sein de la communauté de la propriété intellectuelle”.

9. À sa onzième session, tenue en 2023, le CWS a examiné un ensemble de projets de recommandations présentés par l'équipe d'experts, reproduits à l'annexe du document CWS/11/18. Le CWS a demandé au Secrétariat de publier une circulaire invitant ses membres à formuler des observations sur le projet de recommandations et à l'équipe d'experts de présenter les résultats des réponses à cette circulaire (voir les paragraphes 156 à 159 du document CWS/11/28).

10. À la même session, IP Australia a été désigné comme co-responsable de l'Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication. Le CWS a approuvé le nouveau nom de l'“Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication”, ainsi que la suppression de l'expression “des normes relatives aux”, et a révisé la description de la tâche n° 58 comme suit :

“Élaborer une proposition finale pour une série de recommandations sur la base des commentaires des membres du CWS sur les 10 propositions de recommandations concernant l'administration des technologies de l'information et de la communication et de la propriété intellectuelle” (voir les paragraphes 70 et 71 du document CWS/11/28).

11. À sa douzième session tenue en septembre 2024, le CWS a examiné et adopté la série proposée de 10 recommandations présentée dans le document CWS/12/22. À la même session, le CWS a également approuvé une nouvelle révision de la description de la tâche n° 58, libellée comme suit :

“Faciliter la mise en œuvre des recommandations relatives aux technologies de l'information et de la communication par les offices de propriété intellectuelle et le Bureau international; et évaluer et actualiser ces recommandations en tant que de besoin pour qu'elles demeurent pertinentes”.

(voir les paragraphes 62 et 63 du document CWS/12/29)

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA TACHE N° 58

Objectifs

12. L'équipe d'experts a déployé des efforts en vue de la réalisation des objectifs suivants dans le cadre de la tâche n° 58 :

- *appuyer les offices de propriété intellectuelle dans la mise en œuvre des 10 recommandations relatives aux technologies de l'information et de la communication et l'administration de la propriété intellectuelle; et*
- *évaluer et mettre à jour les recommandations en fonction des besoins.*

Actions pertinentes pour l'année 2025

13. L'équipe d'experts est convenue d'élaborer et de mener une enquête ouverte aux offices de tous les membres du CWS afin de comprendre le niveau actuel de mise en œuvre des 10 recommandations, ainsi que les domaines communs d'intérêt, les enjeux et les possibilités d'apprentissage. Elle était ainsi en bonne position pour appuyer les offices dans leur mise en œuvre et évaluer les recommandations.

14. Sur la base des résultats de l'enquête, l'équipe d'experts a pu mener un débat approfondi sur la manière dont elle continuera à travailler pour atteindre ses objectifs dans le cadre de la description actuelle de la tâche n° 58.

Potentiels enjeux ou dépendances

15. L'équipe d'experts a constaté qu'il était difficile de suivre ou d'autoévaluer la mise en œuvre des recommandations de manière détaillée et objective, étant donné qu'elles ne sont associées à aucun des principaux indicateurs d'exécution dans leur forme actuelle.

16. Le Dialogue de haut niveau de l'OMPI sur le numérique (WILD) a été défini comme une dépendance potentielle, compte tenu du chevauchement de certaines questions traitées à la fois dans le cadre du WILD et de l'Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication. L'équipe d'experts admet qu'il est possible de tirer parti des deux instances pour continuer à renforcer la maturité de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle en matière de technologies de l'information et de la communication, et qu'il est essentiel d'éviter la duplication des travaux et des contenus.

Évaluation des progrès accomplis

17. L'équipe d'experts s'est réunie à deux reprises après la douzième session du CWS, en mars et en août 2025.

18. L'équipe d'experts a élaboré une enquête sur les 10 recommandations et l'a diffusée auprès de tous les membres du CWS. Vingt et une réponses ont été reçues, dont un tiers provenait d'offices n'étant pas membres de l'équipe d'experts. Les résultats de cette enquête aideront l'équipe d'experts à cibler ses efforts dans le cadre de la tâche n° 58. Les résultats sont examinés dans le document CWS/13/26.

PROGRAMME DE TRAVAIL FUTUR

19. L'Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication continuera à faciliter la mise en œuvre des recommandations relatives aux TIC par les offices de propriété intellectuelle et le Bureau international. À ce titre, les résultats de l'enquête seront exploités pour obtenir des informations sur les domaines actuellement prioritaires et sur les possibilités de partage des connaissances entre les offices.

20. L'équipe d'experts continuera d'évaluer et de mettre à jour ces recommandations le cas échéant afin d'en maintenir la pertinence. Elle examine actuellement le meilleur mécanisme à adopter pour la poursuite de l'évaluation. Dans le prolongement de la tâche n° 58, les futures réunions du groupe de travail resteront une instance appropriée pour l'examen de toute mise à jour proposée.

21. *Le CWS est invité*

a) à prendre note du contenu du présent document et

b) à prendre note du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée de la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication indiqué aux paragraphes 19 et 20.

[Fin du document]